

Pour en savoir plus sur APM international et ses services rendez-vous sur [le site d'APM International](#).

**Vendredi 31 janvier 2014 - 12:28**

**PMI: après la journée d'action, des travaux en vue avec le ministère (syndicat des médecins de PMI)**

PARIS, 31 janvier 2014 (APM) - Des travaux entre les représentants des structures de protection maternelle et infantile (PMI) et le ministère des affaires sociales et de santé devraient s'ouvrir "dans les semaines qui viennent", a rapporté à l'APM le président du Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI), le Dr Pierre Suesser, vendredi, au lendemain d'une journée d'action à ce sujet.

Le collectif "Assurer l'avenir de la PMI", qui regroupe 14 "organisations professionnelles, syndicales et citoyennes" dont le SNMPMI, a organisé jeudi une série de manifestations en France.

Celle de Paris, qui s'est achevée devant le ministère, a réuni 800 à 1.000 personnes selon le Dr Suesser, et 500 selon la préfecture de police, également contactée vendredi.

Le mouvement a réuni une centaine de participants à Toulouse, environ 70 à Saint-Brieuc et à Bordeaux, 60 à Lille et à Nantes, ou encore une cinquantaine à Marseille, a énuméré le syndicaliste, signalant des taux de grévistes en PMI de 100% dans l'Aveyron et de 70% dans le Bas-Rhin.

Notant qu'environ 10.000 professionnels travaillent dans ce secteur, il a décrit cette journée d'action comme un "succès".

La pétition lancée par le collectif avait réuni, à vendredi midi, près de 8.100 signatures électroniques.

Une délégation a été reçue jeudi par Raymond Le Moign, directeur adjoint du cabinet de la ministre, Marisol Touraine, a rapporté le Dr Suesser. Il a estimé que le ministère avait manifesté, "enfin", une "prise en considération effective" des demandes du collectif.

"Cela va se traduire dans les semaines qui viennent par un réel travail qui va s'engager", a-t-il poursuivi. Il a jugé probable que le cabinet de Marisol Touraine désigne des interlocuteurs au sein du ministère pour traiter plusieurs questions soulevées par le collectif.

Les 14 organisations, dans un communiqué lundi, ont pointé une série de difficultés rencontrées par les PMI.

"Aujourd'hui, les services et les équipes de PMI sont fragilisés dans de nombreux départements: beaucoup de consultations de nourrissons et de femmes enceintes, et de planification familiale, de bilans de santé en maternelle, sont supprimés", notent-ils.

"Les délais de rendez-vous s'allongent, le suivi d'enfants après 2 ans se restreint, les visites à domicile en pré et post-natal se raréfient. On ne compte plus les postes vacants, s'agissant surtout des médecins, mais aussi des puéricultrices, des sages-femmes...", poursuit le collectif.

Il estime que "le désengagement de cette politique de santé publique de l'enfant et de la famille par les ministères de la santé successifs, combiné à l'investissement très inégal de leurs missions de santé par les départements, y est pour beaucoup".

## "QUATRE MESURES D'URGENCE"

Il demande "quatre mesures d'urgence pour sauvegarder et développer la PMI":

- la création d'une instance nationale pour la promotion et la protection de la santé familiale et infantile, chargée d'impulser une politique nationale de santé de l'enfant, de l'adolescent et de la famille, en lien avec les conseils généraux, les agences régionales de santé (ARS), les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et "tous les partenaires"
- un plan d'urgence pour accroître la démographie des professionnels de santé intervenant en PMI: "revalorisation des statuts et rémunérations, formation initiale et accès au développement professionnel continu [DPC], et modalités de recrutement adaptés"
- le maintien dans tous les départements de services de PMI dirigés par un médecin et comprenant du personnel qualifié dans les domaines médical, paramédical, psychologique, éducatif et social
- l'accroissement du financement de la PMI par l'Etat, les ARS, l'assurance maladie et les collectivités locales.

Les autres membres du collectif sont l'Association des collectifs enfants-parents-professionnels (Acepp), l'Association nationale des psychologues pour la petite enfance (Anapsy-pe), l'Association nationale des puéricultrices diplômées et des étudiantes (ANPDE), l'Association nationale des sages-femmes territoriales (ANSFT), ATD Quart-monde, la fédération CFDT-Interco, la fédération CGT des services publics, la Confédération syndicale des familles (CSF), la Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (FNEJE), le Syndicat national unitaire des collectivités locales, du ministère de l'intérieur et du ministère des affaires sociales (Snuclias-FSU), SUD collectivités territoriales, l'Union fédérative nationale des associations de familles d'accueil et assistantes maternelles (Ufnafaam) et l'Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss).

[La pétition du collectif "Assurer l'avenir de la PMI"](#)

nc/cb/APM polsan  
[redaction@apmnews.com](mailto:redaction@apmnews.com)

NCRAV001 31/01/2014 12:29 ACTU

© 1989-2014 APM International.

APM International est une SAS au capital de 308.000 du groupe [Wilmington Group plc](#).  
33, Avenue de la République, 75011 PARIS, France  
Tél: 01 48 06 54 92, Fax: 01 48 06 27 00  
RCS PARIS B 351 616 859 - SIRET 351 616 859 000 36 - APE 6391Z  
Numéro de TVA intracommunautaire FR33351616859